

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dominique Richard Bonny et consorts demandant des études et réflexion concernant la surélévation du lac des Rousses et l'alimentation de l'Orbe par des eaux profondes du même lac, afin d'améliorer le débit d'étiage de l'Orbe ainsi que sa température**

## **1. PREAMBULE**

La commission nommée pour traiter l'objet cité en titre s'est réunie le 18 décembre 2017 à Lausanne.

La commission était composée de Mme Carole Dubois, MM. Fabien Deillon, Olivier Epars, Hugues Gander (en remplacement de Mme La Députée Taraneh Aminian), Philippe Germain et Yvan Pahud ainsi que du soussigné, président-rapporteur.

Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), était également présente. Elle était accompagnée de M. Sébastien Beuchat, Directeur des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA) et de M. Philippe Hohl, Chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique de la Direction générale de l'environnement (DGE-EAU).

Le secrétariat était assuré par Madame Fanny Krug, secrétaire de commissions parlementaires. Le soussigné tient à la remercier pour la qualité de son travail.

## **2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

En préambule, Madame la Cheffe du Département précise que le sujet de l'Orbe supérieure à la vallée de Joux a été traité à plusieurs reprises par le Parlement, notamment suite au postulat Bonny et consorts de 2008 demandant une analyse quantitative et qualitative de l'Orbe ainsi qu'un plan de mesures ainsi que suite à une interpellation de 2015 portant sur le boisement de la rivière.

Le rapport en discussion concerne deux mesures à prendre sur territoire français, sur le lac des Rousses :

- Le rehaussement du lac constituant une réserve d'eau pour soutenir les débits de l'Orbe en été ;
- L'alimentation de la sortie du lac par des eaux fraîches à l'aide d'un siphon.

Le Conseil d'Etat est ouvert à la première proposition, mais son acceptation par les autorités françaises déterminera la poursuite des démarches. En revanche, la seconde mesure ne semble pas faisable et le gouvernement propose de l'abandonner.

En résumé, le rapport du Conseil d'Etat rappelle que l'Orbe supérieure a déjà fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires ces dernières années. A la suite de celles-ci, en 2013, les trois communes suisses du Lieu, de l'Abbaye et du Chenit, et la commune française des Rousses ont ratifié une convention de gestion de l'Orbe et d'échange de données.

Ultérieurement, le cours d'eau a fait l'objet d'un suivi présenté à ces mêmes communes<sup>1</sup>, en plus de celle de Bois-d'Amont, rassemblées au sein du Groupement inter-municipalité (GRIM) le 7 décembre 2017 et donc après publication du rapport sur ledit postulat.

Les deux mesures proposées par l'ancien député et ses consorts se situent entièrement sur territoire français. Elles ont donc été examinées conjointement par la DGE (Eau, Biodiversité et Forêt) et, du côté français, par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (« PNRH »).

Ces deux mesures devraient avoir pour objectif d'améliorer les débits et la température des eaux de l'Orbe surtout en cas d'étiage sévère. Une situation d'étiage exceptionnelle s'est produite en 2015 et a suscité ces interrogations.

L'examen des deux mesures conduit aux conclusions suivantes :

- **Dans l'état actuel des connaissances, la surélévation du niveau du lac des Rousses présente un bilan moyennement intéressant, mais les discussions peuvent se poursuivre. Son acceptabilité par les autorités françaises sera déterminante pour une éventuelle poursuite de la démarche ;**
- **L'idée d'un siphon pour tirer de l'eau fraîche depuis le fond du lac des Rousses ne paraît pas faisable pour des raisons de topographie et d'impact sur les milieux naturels, ni profitable pour l'Orbe suisse ;**
- **Par contre, la réhabilitation des tourbières d'une part (mesure en cours de réalisation) et la poursuite d'un plan de boisement d'autre part (mesure en cours de planification) permettront une amélioration de la situation piscicole de l'Orbe supérieure.**

**Il est précisé que lors de la séance du 7 décembre précitée, le PNRH avec les communes franco-suissees concernées (GRIM) se sont engagés à étudier la proposition d'un rehaussement de 20 à 30 cm et les conséquences sur la végétation.**

La Cheffe du Département s'engage à transmettre les résultats de l'étude dans une année environ. En fonction de ces résultats, on s'orientera vers des mesures concrètes.

Il est précisé que la DGE accompagnera l'équipe française qui mènera l'étude, sans influencer sa démarche. Les mesures proposées dans le postulat sont issues de l'étude du bureau TRIFORM demandée suite à la convention signée entre les partenaires du bassin versant. Si l'étude future réussit à montrer les préalables avec peut-être un rehaussement de 10 cm, il faudra trouver un équilibre.

A tout le moins, les membres de l'Administration cantonale informent les commissaires qu'il y aurait clairement une volonté d'entrer en matière de la part des autorités françaises, mais ses représentants insistent sur l'acceptabilité de la part de l'Etat français. Cela fait partie des incertitudes.

### **3. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant n'étant plus membre du Grand Conseil et, au vu des faits nouveaux intervenus entre la publication du rapport en octobre 2017 et la séance entre le PNRH et le GRIM du 7 décembre 2017, ses observations finales seront communiquées par le soussigné lors du débat en plénum.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

Le sujet étant passablement technique, le soussigné s'est limité à retranscrire les observations générales émis par les député-e-s. et ce notamment, concernant la faisabilité d'un reboisement et de zones de refuges piscicoles de l'Orbe ainsi que l'échange des données prévu par la Convention franco-suisse.

---

<sup>1</sup> Présentation annexée au présent rapport

#### **4.1 Faisabilité d'un reboisement et zones refuges piscicoles**

Sur cette problématique, les membres de l'Administration cantonale répondent que, le long de l'Orbe, rares sont les secteurs à ne pas être protégés par un inventaire. Les dispositions actuelles ne permettent donc pas d'envisager le boisement de l'Orbe.

Par la qualité des sols, le boisement n'est naturellement pas touffu dans cette zone. En effet, le règlement concernant ces zones protégées interdirait de boiser et *a fortiori* obligerait de laisser un milieu libre de boisement, selon l'Administration cantonale.

Toutefois, les commissaires sont informés qu'une convention est en phase d'être signée avec la Commune du Chenit pour un reboisement situé dans une zone construite non protégée en aval (zone située entre le Centre sportif et la tête du Lac de Joux au Sentier).

En ce qui concerne le côté français, il est répondu que les autorités françaises ont les mêmes réticences que ceux de l'Administration cantonale concernant le boisement.

Toutefois, une piste alternative et/ou complémentaire consisterait en la création de zones refuges piscicoles. Il n'y a nul besoin d'assurer des zones refuges piscicoles tout le long du cours d'eau.

Différents tronçons, qui peuvent constituer des refuges intéressants, pourraient être aménagés. Actuellement, avec un débit d'étiage faible et des températures élevées, les refuges des ombres redescendent dans le Lac de Joux. Le retour est donc long.

Les zones refuges n'ont pas encore été abordées, mais comme il s'agit de revitalisations au sens large, cela sera étudié. Le PNRH réfléchit aussi à ces aspects.

Ces zones refuges piscicoles correspondraient à des revitalisations ponctuelles auxquelles le reboisement, qui apporte de l'ombre et de la fraîcheur, participerait. Cependant les zones refuges auront peu d'impact sur la température de l'Orbe, un cours d'eau assez large. Pour un ombrage important, il faudrait planter de hautes futaies.

Toutefois, chaque occasion de créer une zone refuge est à étudier. Le cours d'eau possède aussi sa propre capacité naturelle de créer des zones refuges, par exemple des anfractuosités sous les enrochements.

#### **4.2 Echanges des données**

La Convention de 2013 prévoit des échanges de données entre les différentes autorités concernant le suivi des caractéristiques hydrauliques, physiques, chimiques et biologiques de l'Orbe supérieure ainsi que toutes les modifications ayant une influence sur le régime des eaux.

Il est répondu que la DGE reçoit toutes les informations nécessaires de la part du PNRH. L'échange des données se fait sans obstacle. Toutefois, il ne nous est pas répondu à la question de savoir si dites données sont publiques.

### **5. EXAMEN DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT**

Il n'est pas fait de remarques supplémentaires, en plus de celles évoquées au point précédent.

A tout le moins, les commissaires relèvent deux points importants en ce qui concerne le calendrier :

- Les acteurs concernés restent ouverts sur un rehaussement du Lac. Une étude concernant la revitalisation de l'Orbe (tant côté Français qu'en Suisse) sera présentée d'ici la fin de l'année 2018 ;
- Le Conseil d'Etat s'engage à communiquer sur les résultats de cette étude et prendre des mesures concrètes, cas échéant d'ici une année.

## **6. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.*

Le Sentier, le 25 février 2018

*Le président-rapporteur :  
(Signé) Nicolas Rochat Fernandez*

### **Annexe :**

- Parc naturel régional Haut-Jura, Suivi de l'Orbe et Lac des Rousses, Les Charbonnières, 7 décembre 2017

Parc naturel régional

# Haut-Jura

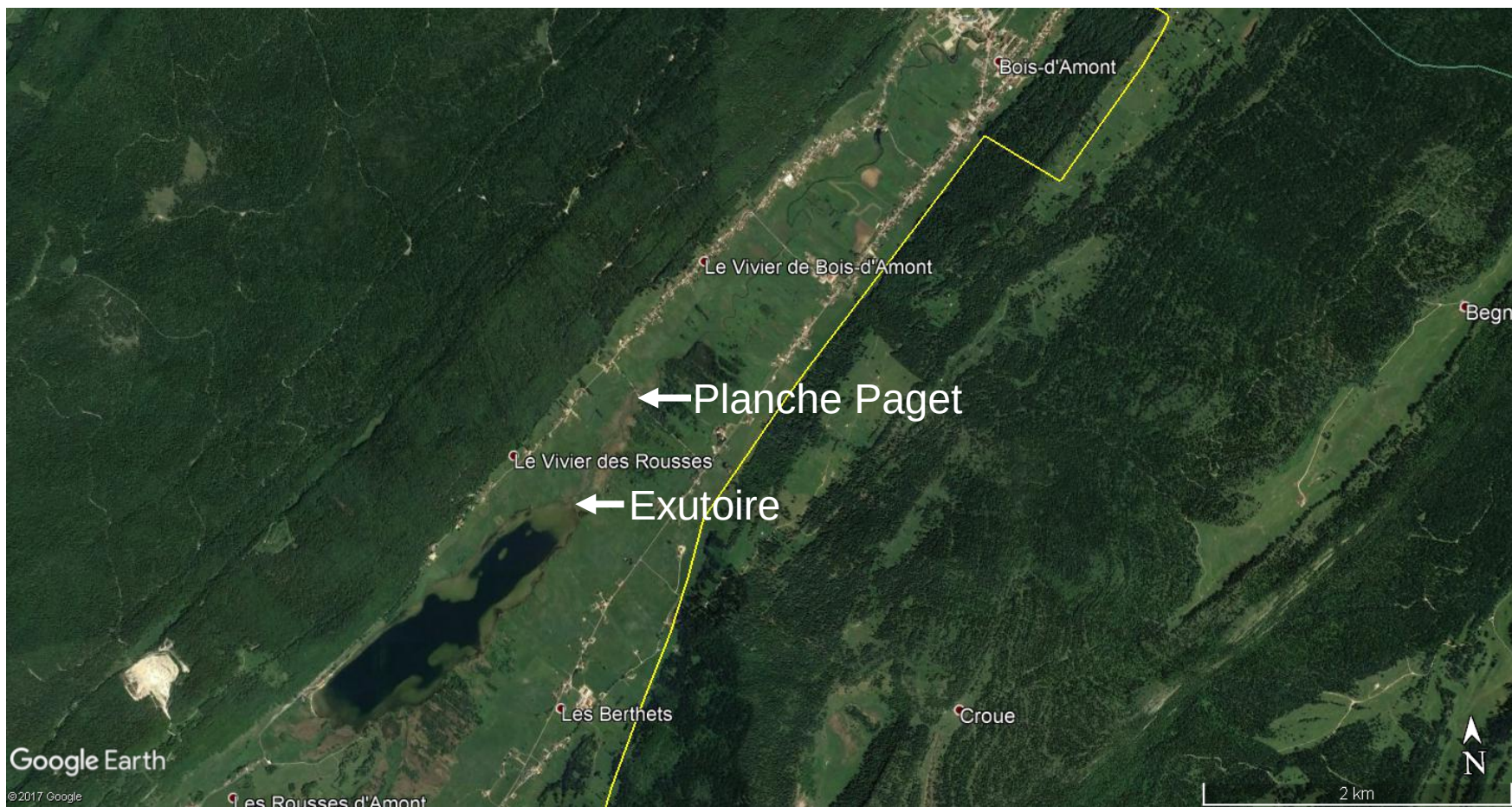
Suivis de l'Orbe et Lac des Rousses  
Les Charbonnières – 07 décembre 2017





# Faisabilité d'une réhausse du Lac des Rousses

## Localisation de la Planche Paget

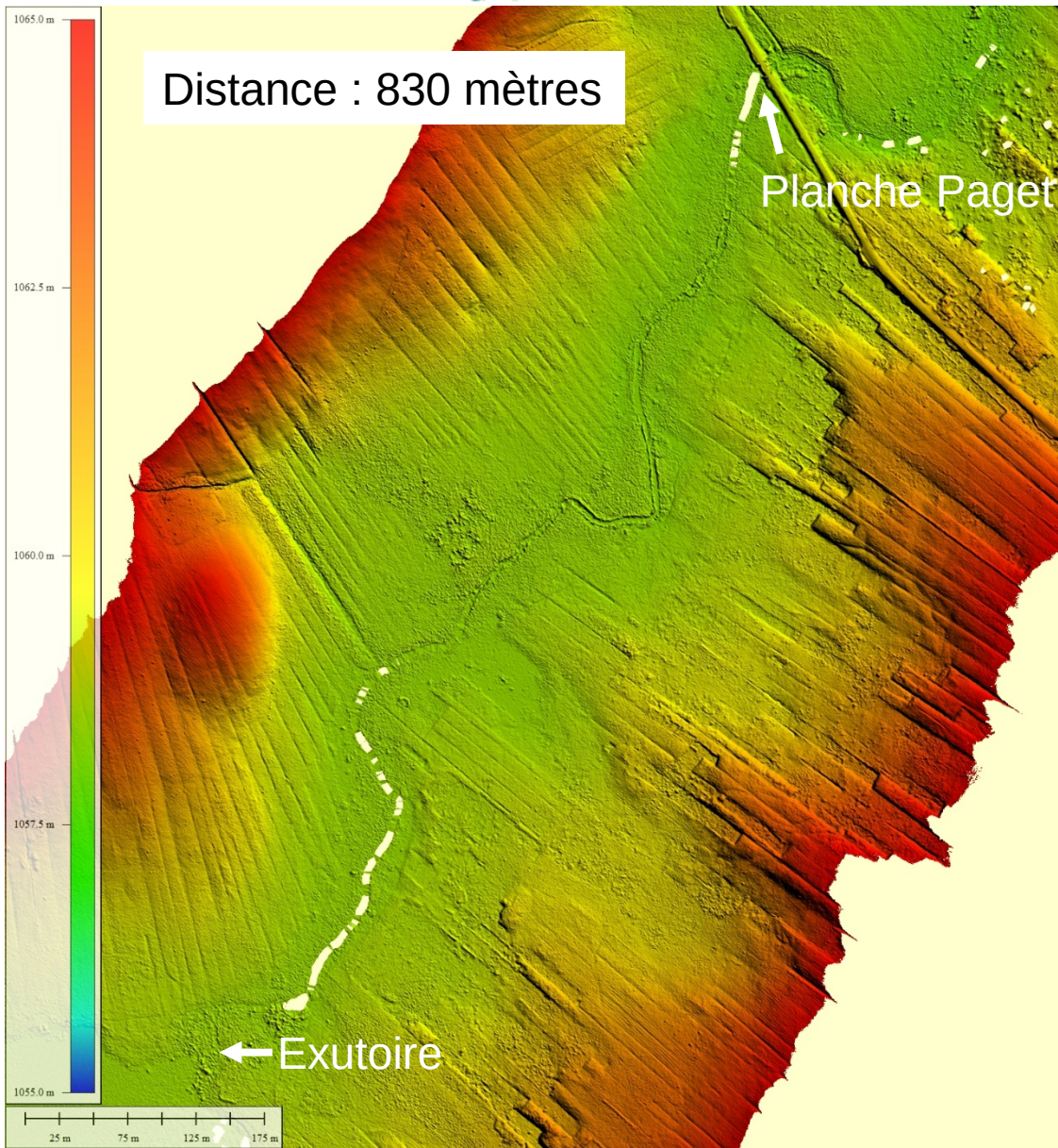


# Faisabilité d'une réhausse du Lac des Rousses

## Description de la Planche Paget

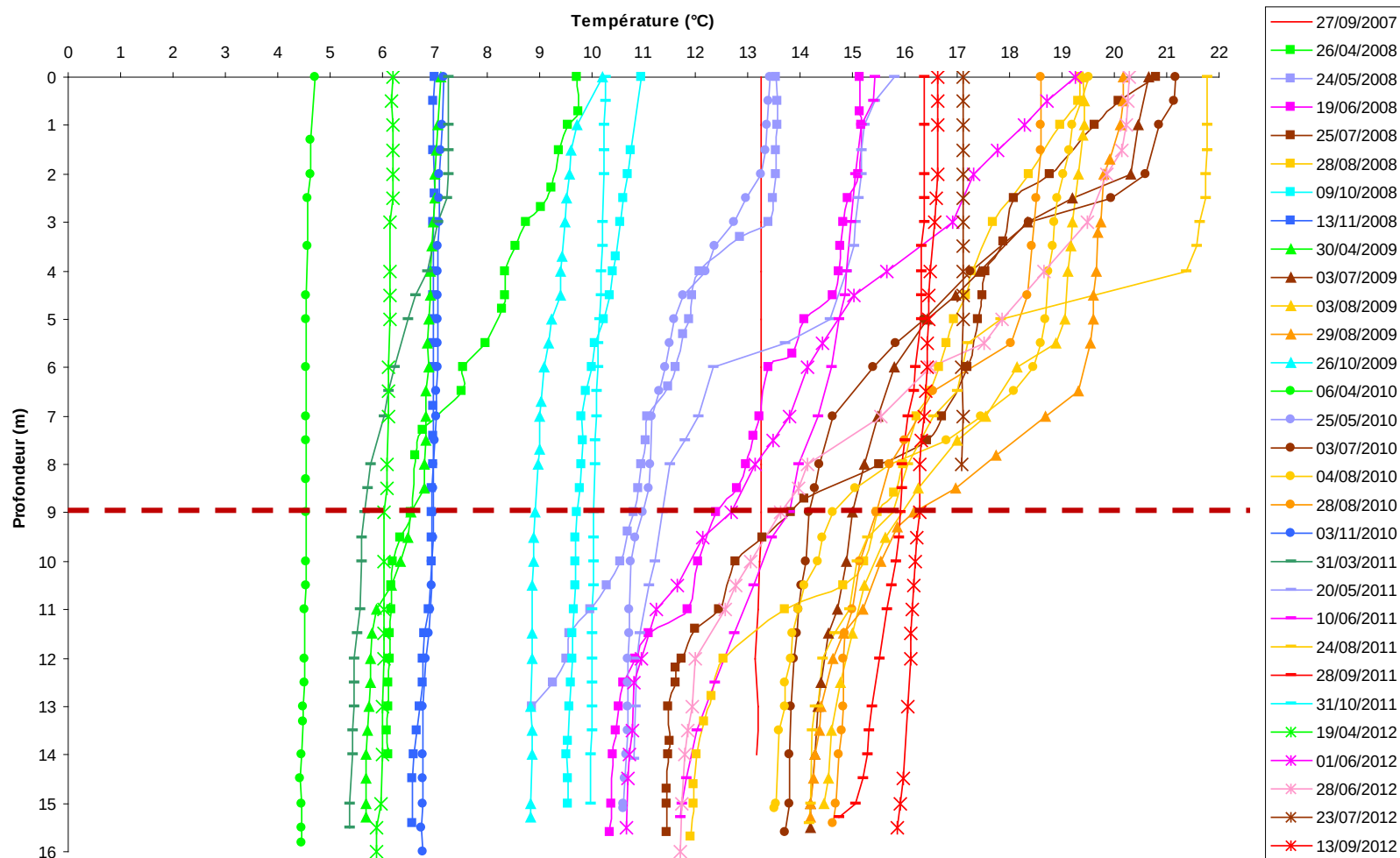


# Faisabilité d'une prise d'eau profonde dans le Lac des Rousses



# Faisabilité d'une prise d'eau profonde dans le Lac des Rousses

Profils de température du lac des Rousses : suivi 2007/2012



# Faisabilité d'une prise d'eau profonde dans le Lac des Rousses

